

Insécurité et délinquance en 2023 : une première photographie

En France, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales sont en hausse en 2023, mais en ralentissement par rapport à l'année précédente. Les hausses les plus fortes concernent les atteintes aux personnes. En 2023, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus augmentent fortement dans le cadre familial (+ 9 %) poursuivant la hausse observée depuis 2017, et plus modérément hors cadre familial (+ 4 %). Au total, l'ensemble de ces violences enregistrées progresse nettement (+7 %), en ralentissant toutefois par rapport aux deux années précédentes. Les violences sexuelles augmentent également sur un an (+8 %), plus modérément toutefois que les années précédentes. Les homicides poursuivent leur progression (+5 %), de manière plus modérée que les tentatives d'homicide (+13 %).

En 2023, les escroqueries continuent d'augmenter (+7 %). Les vols contre les personnes sont globalement en baisse sur un an (-8 % pour les vols violents sans arme et -3 % pour les vols sans violence contre les personnes), sauf pour les vols avec armes qui augmentent légèrement (+2 %). Ce type de vol est caractéristique de la délinquance observée dans les transports en commun. Le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun diminue globalement en 2023.

Le nombre de destructions et dégradations volontaires s'accroît (+3 %) en lien avec l'explosion de ce type d'infractions lors des violences urbaines de fin juin-début juillet 2023 (+140 % sur une semaine par rapport à la même période en 2022). Les infractions liées aux stupéfiants connaissent également des évolutions modérées en 2023, avec une hausse des mis en cause pour usage de stupéfiants (+4 %) et une très légère baisse des mis en cause pour trafic de stupéfiants (-1 %).

Les cambriolages augmentent (+3 %) tout comme les vols de véhicules (+4 %) et les vols dans les véhicules (+5 %), poursuivant, avec une moindre ampleur, les hausses observées l'année précédente. Seuls les vols d'accessoires sur véhicules présentent une nette baisse (-9 %) par rapport à l'année précédente, en rupture avec la très forte augmentation de 2022 (+30 %).

Les victimes d'atteintes aux personnes sont en moyenne plus jeunes que celles d'atteintes aux biens. Les mis en cause sont, quant à eux, plus jeunes en moyenne que la population française, et plus souvent de nationalités étrangères. Les mis en cause étrangers restent toutefois minoritaires (17 % des mis en cause en 2023).

Cette analyse constitue une première photographie de la délinquance en France en 2023 (figure 1), établie à partir des faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales. Pour la première fois, selon un calendrier bien plus resserré que l'an dernier, elle décrit les principales caractéristiques des victimes et des mis en cause correspondants ainsi que les vols et violences dans les transports en commun. Les chiffres de l'année 2023 y sont consolidés avec

la prise en compte des requalifications des infractions enregistrées au cours de l'année, celles-ci pouvant intervenir tout au long de la procédure pénale. Les résultats de cette publication portent sur le champ France entière (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer-DROM). Une déclinaison départementale de ces résultats est disponible dans l'Interstats Analyse n° 65 publié le 31 janvier 2024, lequel inclut un encadré spécifique consacré aux collectivités d'Outre-mer.

Ces éléments sont complétés par des statistiques issues de l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS) de 2022 pour la mesure des taux de dépôt de plainte notamment (encadré 1). En effet, de nombreuses personnes ne portent pas plainte, ce qui tend à sous-estimer l'ampleur de la délinquance à partir des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales.

Des analyses complémentaires originales s'y ajoutent en 2023 : une nouvelle série sur les tentatives d'homicide qui sera intégrée aux futurs bilans annuels du SSMSI ; l'effet sur la délinquance des deux événements majeurs de l'année 2023, que sont les violences urbaines de fin juin-début juillet et la coupe du monde de rugby organisée en France.

Figure 1 – Indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et évolutions annuelles

	Unité de compte	Nombre de crimes et délits enregistrés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) (en %)					
			2023	2023	2022	2021	2020	2019
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	Victime	1 010	+5 %	+9 %	+7 %	-4 %	+3 %	+1 %
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	Victime	384 100	+7 %	+15 %	+12 %	+1 %	+8 %	+8 %
- Violences intrafamiliales		212 600	+9 %	+17 %	+16 %	+11 %	+16 %	+10 %
- Autres coups et blessures volontaires		171 500	+4 %	+13 %	+8 %	-7 %	+2 %	+6 %
Violences sexuelles	Victime	94 900	+8 %	+12 %	+34 %	+3 %	+13 %	+19 %
- Viols et tentatives de viols		42 700	+10 %	+12 %	+33 %	+12 %	+19 %	+17 %
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)		52 100	+7 %	+12 %	+34 %	-3 %	+10 %	+21 %
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	Infraction	8 700	+2 %	+1 %	-1 %	-6 %	+1 %	-10 %
Vols violents sans arme	Infraction	54 500	-8 %	-4 %	-5 %	-19 %	-3 %	-7 %
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	643 000	-3 %	+13 %	+6 %	-24 %	+3 %	-2 %
Cambriolages de logements	Infraction	217 600	+3 %	+11 %	+0 %	-20 %	+0 %	-6 %
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	Véhicule	140 400	+5 %	+9 %	+0 %	-13 %	-2 %	-8 %
Vols dans les véhicules	Véhicule	254 800	+4 %	+9 %	+1 %	-17 %	+0 %	-1 %
Vols d'accessoires sur véhicules	Véhicule	92 600	-9 %	+30 %	+4 %	-18 %	-5 %	-6 %
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	551 900	+3 %	+1 %	+2 %	-14 %	+0 %	-3 %
Usage de stupéfiants	Mis en cause	260 300	+4 %	+14 %	+38 %	-9 %	-5 %	-1 %
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	48 300	-1 %	+5 %	+13 %	-12 %	+4 %	+3 %
Escroqueries	Victime	495 600	+7 %	+7 %	+14 %	+0 %	+11 %	+1 %

Champ : France (France métropolitaine + DROM).

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Encadré 1 – Les taux de dépôt de plainte

Les enquêtes de victimation fournissent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y compris concernant les victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les services de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte ; elles permettent ainsi de mesurer les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

L'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022, poursuit les mêmes objectifs que l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) réalisée

pour la dernière fois en 2021. Grâce à son protocole innovant associant les différents modes d'interrogation (internet, papier, téléphone, face-à-face), l'enquête VRS vise le recueil de données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS). Ainsi, alors qu'il fallait cumuler plusieurs éditions d'enquête CVS pour produire les taux de dépôt de plainte associés à certaines atteintes, une seule édition de l'enquête VRS suffit.

En raison des modifications apportées au questionnaire et au protocole de collecte, ces taux de dépôt de plainte ne sont pas directement comparables à ceux fournis par la dernière enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS). L'analyse des évolutions entre les deux enquêtes n'est donc pas possible à ce stade. Des travaux sont en cours afin de corriger d'éventuelles ruptures de séries.





Taux de dépôt de plainte estimés à partir de l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité*

Atteintes aux personnes	Part de victimes ayant déposé plainte (en %)
Violences physiques	21
Violences sexuelles physiques	5
Violences sexuelles non physiques	2
Violences conjugales	14
Harcèlement moral	6
Menaces	14
Injures	4

Atteintes aux biens	Part de victimes ayant déposé plainte (en %)	
	Vol abouti	Tentative
Vols ou tentatives de vol avec effraction (résidence principale)	41	54
Vols sans effraction (résidence principale)	23	
Actes de vandalisme contre le logement	13	
Vols ou tentatives de vol de voiture	34	64
Vols ou tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture	24	26
Actes de vandalisme contre la voiture	13	
Vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur	26	37
Vols ou tentatives de vol de vélo	15	18
Vols avec violence ou menace	25	40
Vol ou tentative de vol sans violence ni menace	25	36
Débites frauduleux	12	

Lecture : 4 % des personnes s'étant déclarées victimes d'injures en 2021 ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 (questionnaire socle)*, traitement SSMSI.

Des données complémentaires sont disponibles en ligne sur Interstats, le site du SSMSI. Un bilan complet de l'année 2023 sera publié en juillet 2024. Il intégrera des chiffres consolidés prenant en compte l'ensemble des requalifications observées jusqu'en mai 2024. Il apportera également des éclairages complémentaires sur l'année 2023, notamment sur les délais d'enregistrement des faits de délinquance.

Poursuite de la hausse des homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie en 2023

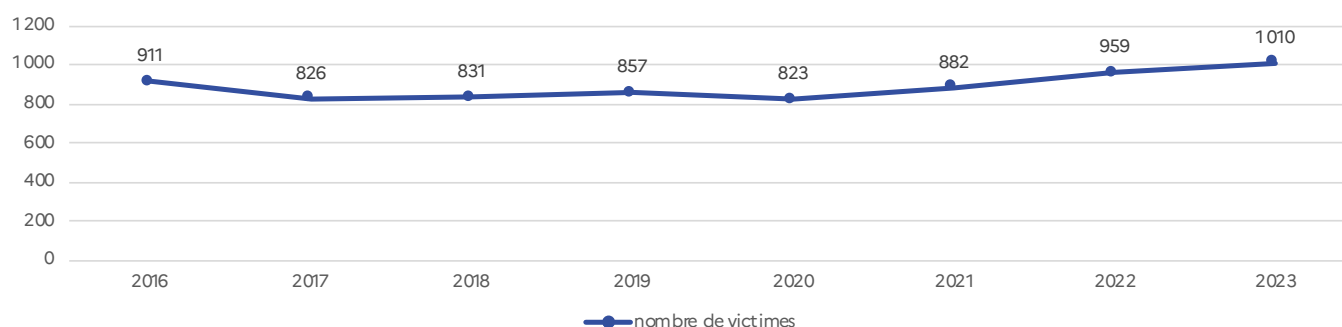
En 2023, le nombre de victimes d'homicides (y compris attentats¹) est en hausse (+51 victimes par rapport à

2022) et s'élève à 1 010 victimes (*figure 2*). Cette augmentation s'inscrit dans une hausse continue des homicides depuis 2020. Pour la première fois dans son bilan annuel, le SSMSI diffuse également des statistiques sur les tentatives d'homicide : celles-ci s'accroissent de 13 % en 2023 (cf. *encadré 2*).

Nette hausse des coups et blessures volontaires enregistrés en 2023, davantage portée par les violences intrafamiliales

Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (CBV) sur personnes de 15 ans ou plus enregistrées par les services de sécurité augmente nettement (+7 %),

Figure 2 – Évolution annuelle du nombre de victimes d'homicides (y compris attentats)



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

1. Le nombre de morts par attentat s'élève à 90 en 2016, 3 en 2017, 10 en 2018, 4 en 2019, 7 en 2020, 1 en 2021, 0 en 2022 et 2 en 2023.

après une hausse plus importante en 2022 (+15 %). Les CBV sont sur une tendance à la hausse depuis le début de l'année 2017, concomitamment à la hausse de la part des violences intrafamiliales enregistrées dans les CBV. Après une forte tendance haussière en 2021 et 2022, le nombre de victimes enregistrées pour CBV est sur une tendance légèrement à la hausse en 2023, malgré un repli au troisième trimestre (figure 3).

Parmi les victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées s'accroît nettement (+9 %) après des hausses très marquées les cinq années précédentes (+17 % en 2022, +16 % en 2021, +11 % en 2020, +16 % en 2019 et +10 % en 2018). Ces hausses s'expliqueraient notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (qui s'est tenu la première fois de septembre à novembre 2019), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulation avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et inciter

Figure 3 – Évolution trimestrielle des victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

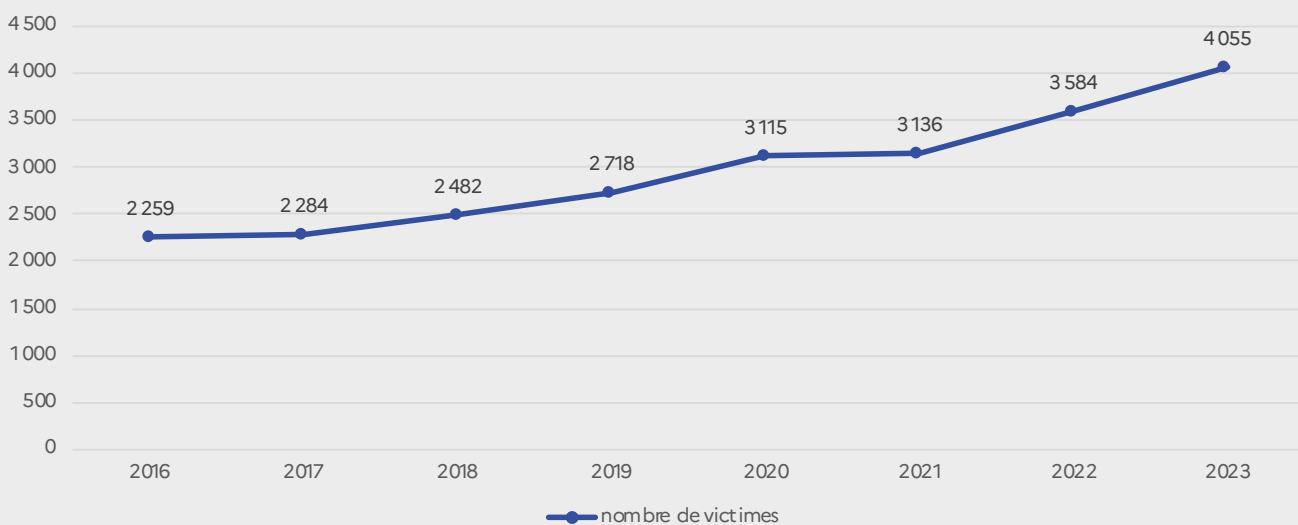
Encadré 2 – Les victimes de tentatives d'homicide enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2023

En France, la statistique du nombre d'homicides est publiée régulièrement par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et comprend les homicides intentionnels ayant entraîné la mort et les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Au regard du Code pénal, l'homicide et la tentative d'homicide revêtent le même caractère de gravité. Le SSMSI, ayant conduit des travaux d'expertise des données enregistrées par la police et la gendarmerie sur les tentatives d'homicide, est désormais en capacité de produire des données fiables sur les tentatives d'homicide comme sur les homicides aboutis (voir Intertstats Méthode n° 25). Il n'est pas possible de distinguer, parmi les tentatives d'homicide enregistrées, celles relevant d'attentats et les autres. Les premiers résultats sur les victimes de tentatives d'homicide enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2022 ont été présentés dans l'Intertstats Info Rapide n° 31.

En 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 4 055 victimes de tentatives d'homicide, soit quatre fois plus que de victimes d'homicides aboutis (1 010 personnes). Le nombre de victimes de tentatives d'homicide s'est accru de 13 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2016, il a augmenté de 9 % en moyenne par an, passant de 2 259 victimes enregistrées par les services de sécurité en 2016 à 4 055 victimes en 2023.

Les tentatives d'homicide sont rarement commises au sein de la famille (14 % des cas entre 2016 et 2023). Les victimes sont très majoritairement des hommes (près de 80 %) et les deux tiers sont âgées de 15 à 39 ans. Très rares sont les victimes de moins de 15 ans (3 %) et de 70 ans ou plus (2 %).

Nombre de victimes de tentatives d'homicide, enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2023



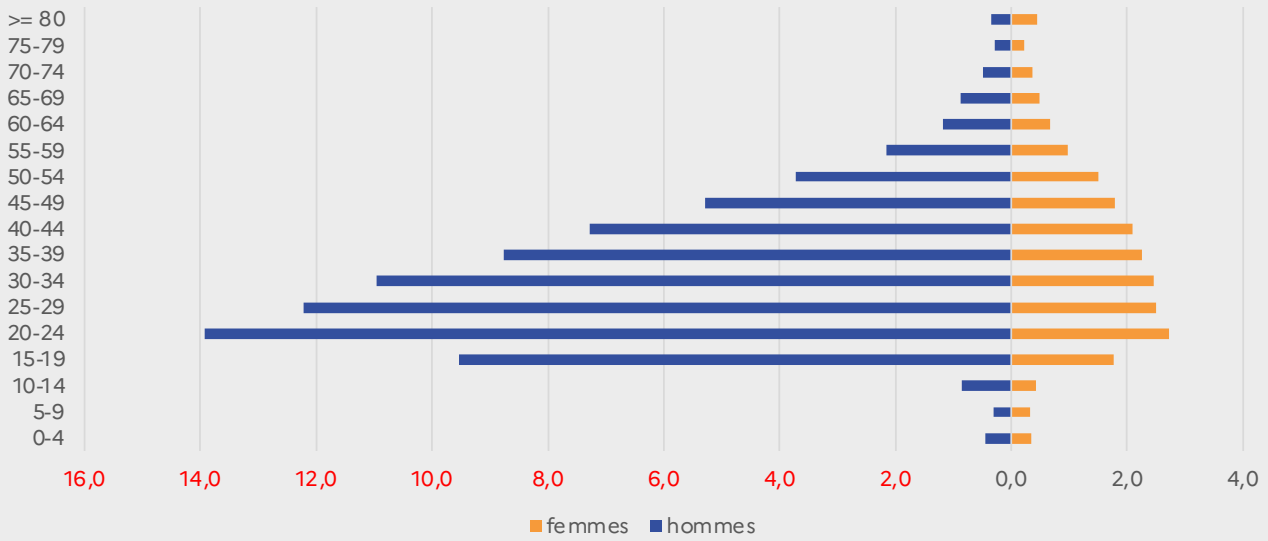
Lecture : En 2023, 4 055 victimes de tentative d'homicide ont été enregistrées par les services de sécurité.

Champ : France, tentatives d'homicide (index 4 et 5 du champ de l'État 4001).

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023.



Répartition par sexe et âge des victimes de tentatives d'homicide enregistrées de 2016 à 2023 par les services de sécurité (en %)



Lecture : 14 % des victimes de tentative d'homicide enregistrées par les services de sécurité sont des hommes âgés de 20 à 24 ans.

Champ : France, tentatives d'homicide (index 4 et 5 du champ de l'État 4001).

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023.

les victimes à davantage déposer plainte. Après une forte hausse (+13 %) enregistrée en 2022, l'augmentation des autres coups et blessures volontaires enregistrés ralentit (+4 %) en 2023. Ainsi, la part des violences intrafamiliales parmi les CBV enregistrés s'établit à 55 %, en très légère hausse par rapport à 2022 (54 %), poursuivant ainsi la hausse continue observée depuis 2017 (43 %) [figure 4].

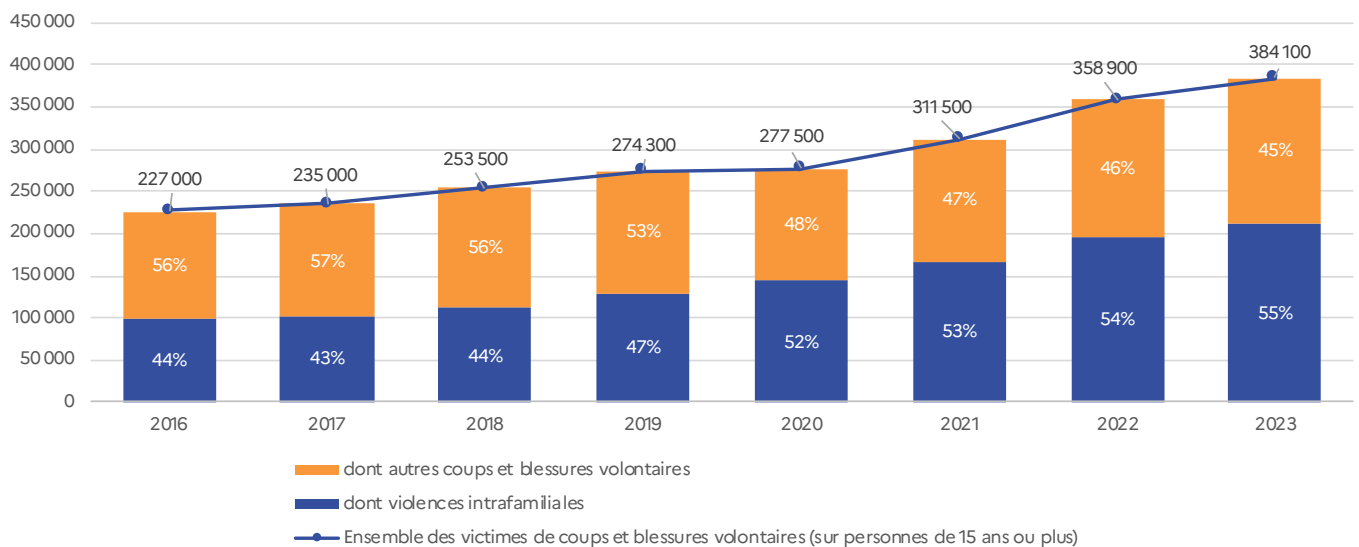
Selon l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS) 2022, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits dans un commissariat de police ou une gendarmerie : en 2021, 21 % des victimes de violences physiques ont porté plainte.

Nette augmentation des violences sexuelles enregistrées en 2023

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité augmente nettement en 2023 (+8 %), après une forte hausse en 2022 (+12 %). Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées se situe sur une tendance à la hausse depuis 2017 (figure 5).

En 2023, la nette hausse des violences sexuelles enregistrées est un peu plus forte pour les viols et tentatives de viols (+10 %) que les autres agressions sexuelles y compris harcèlement sexuel (+7 %). Les évolutions de ces deux

Figure 4 – Nombre de victimes de CBV sur personnes de 15 ans ou plus enregistrées entre 2016 et 2023

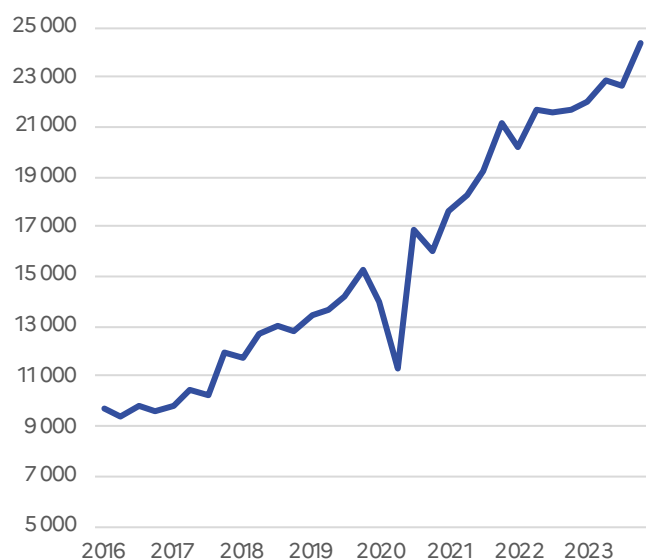


Lecture : En 2023, 384 100 personnes ont été victimes de coups et blessures en France.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Figure 5 – Évolution trimestrielle des victimes de violences sexuelles enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

catégories avaient été identiques ces deux dernières années. Parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols ou tentatives de viol représentent 45 % du nombre de victimes enregistrées en 2023, soit une proportion stable par rapport à 2022 et 2021. Entre 2017 et 2019, cette proportion était légèrement plus faible et oscillait entre 39 % et 41 %.

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment organisations adaptées dans les services, partenariats avec les intervenants sociaux et les hôpitaux).

Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police et de la gendarmerie davantage de faits de violences sexuelles, mêmes s'ils ont eu lieu longtemps auparavant. Alors qu'en 2018 la moitié des victimes avait déposé plainte pour des faits datant de plus de 3 mois, en 2023, la moitié des victimes a déposé plainte pour des faits datant de plus de 6 mois. En particulier, la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement augmente nettement ces dernières années, passant de 13 % en 2018 à 16 % en 2020 et 19 % en 2023. Cette part de faits anciens augmente notamment pour les mineurs : 19 % en 2018, 23 % en 2020 et 26 % en 2023.

Toutefois, après une nette tendance à la hausse entre 2018 et 2021, le délai médian de dépôt de plainte des faits de violences sexuelles (délai au bout duquel 50 %

des victimes ont déjà porté plainte ou ont déjà été enregistrées par les services de police et de gendarmerie) se stabilise depuis 2021, passant de 205 jours en 2021 à 195 jours en 2022 et 213 jours en 2023. Entre 2022 et 2023, le nombre de plaintes enregistrées pour des faits de violences sexuelles augmente pour toutes les catégories de délai de dépôt de plainte, y compris pour les faits récents de moins de 3 mois (+5 %), mais plus modérément que pour les faits de plus d'un an (+11 %).

Les victimes de violences sexuelles sont très peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. En effet, d'après l'enquête VRS, en 2021, 5 % des victimes de violences sexuelles physiques et 2 % des victimes de violences sexuelles non physiques ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

Légère hausse des vols avec armes, baisse des vols violents sans arme et des vols sans violence enregistrés en 2023

Les vols contre les personnes regroupent les vols avec armes, les vols violents sans arme et les vols sans violence contre des personnes. Ils sont caractéristiques des infractions constatées dans les transports en commun : en 2023, 15 % des vols sans violence contre des personnes et 10 % des vols violents ont été commis dans les transports en commun (cf. encadré 3).

Les vols avec armes enregistrés par les services de sécurité augmentent légèrement (+2 %) en 2023 après une très légère hausse en 2022 (+1 %). Après avoir baissé entre 2016 et 2018, cet indicateur s'était ensuite stabilisé. Au cours de l'année 2023, le nombre de vols avec armes s'inscrit sur une tendance légèrement à la hausse (figure 6), avoisinant son niveau d'avant la crise sanitaire.

Figure 6 – Évolution trimestrielle des infractions pour vol avec armes enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Les vols violents sans arme enregistrés par les services de sécurité baissent nettement (-8 %) en 2023 après avoir déjà reculé en 2022 (-4 %). La tendance est orientée à la baisse depuis 2016. Au cours de l'année 2023, le nombre

de vols violents sans armes est stable (figure 7). Selon l'enquête VRS, en 2021, 25 % des victimes de vols avec violence ou menace portent plainte auprès des services de police et de gendarmerie.

Encadré 3 – En 2023, le nombre de victimes enregistrées pour vols ou violences dans les transports en commun diminue

En France, en 2023, le nombre de victimes de vols ou de violences (y compris contre dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun enregistrées par les services de police et de gendarmerie diminue globalement (-10 %, Figure). À l'exception du nombre de victimes de violences sexuelles (+4 % par rapport à 2022), les autres indicateurs sont en baisse. En particulier, les victimes de vols violents reculent très fortement (-22 %), après avoir déjà connu une baisse similaire entre 2021 et 2022. Dans une moindre mesure, les victimes de vols sans violence diminuent de 11 % et celles de coups et blessures volontaires¹ de 2 %. Le nombre de victimes enregistrées pour outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique diminue pour la deuxième année consécutive (-12 % après une baisse de 15 % entre 2021 et 2022). En 2023, le nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun est ainsi inférieur au niveau de 2020 (-6 %), année marquée par une très forte diminution du nombre de victimes en raison du contexte sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Ceci tient à la baisse du nombre de vols enregistrés.

Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance enregistrée dans les transports en commun : en 2023, ils représentent 81 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun, et 15 % des vols sans violence commis en France et enregistrés ont lieu dans les transports en commun.

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes enregistrées dans les transports en commun y est plus importante.

Ainsi, en 2023, 27 % des vols sans violence commis en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun. C'est le cas de 19 % des vols violents enregistrés (contre 10 % en France).

En 2023, 30 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en France ont entre 18 et 29 ans et les femmes représentent un peu plus de la moitié des victimes (51 %). Ces proportions sont similaires en dehors des transports en commun. En outre, 3 victimes sur 10 sont enregistrées comme étrangères (contre 13 % dans les autres lieux). Cette proportion atteint 36 % en Île-de-France (contre 24 % hors transports en commun).

En France, 12 170 personnes ont été mises en cause pour des actes de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2023. Parmi ces mis en cause, 87 % sont des hommes et 25 % sont enregistrés comme mineurs (contre 13 % hors transports en commun). Par ailleurs, un peu plus de la moitié des mis en cause sont enregistrés comme étrangers (53 %) contre 18 % hors transports en commun. Cette surreprésentation dans les transports en commun semble liée au moins en partie à l'existence de filières de criminalité organisée exploitant des mineurs isolés.

Selon l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)*, seules 40 % des victimes de vols aboutis - avec ou sans violence - dans les transports en commun en 2021 ont déclaré avoir formellement déposé plainte (voir rapport d'enquête VRS 2022).

Les données sur le nombre de victimes et de mis en cause enregistrés par les services de sécurité dans les transports en commun depuis 2016 sont disponibles sur le site Interstats.

Nombre de victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun entre 2018 et 2023

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2023	90 889	6 416	7 620	2 407	4 199	15 %	10 %	2 %	3 %	4 %
2022	101 554	8 175	7 784	2 308	4 767	16 %	12 %	2 %	3 %	4 %
2021	96 632	10 781	7 099	2 042	5 636	17 %	15 %	3 %	3 %	5 %
2020	93 906	11 211	6 186	1 546	5 250	17 %	15 %	2 %	3 %	4 %
2019	133 096	11 797	8 199	2 128	5 330	19 %	13 %	3 %	4 %	4 %
2018	114 675	11 810	7 844	1 888	4 688	17 %	13 %	3 %	4 %	4 %
Évolution	2022/2023	-11 %	-22 %	-2 %	4 %	-12 %				
	2021/2022	5 %	-24 %	10 %	13 %	-15 %				
	2020/2021	3 %	-4 %	15 %	32 %	7 %				
	2019/2020	-29 %	-5 %	-25 %	-27 %	-2 %				
	2018/2019	16 %	0 %	5 %	13 %	14 %				

Lecture : En 2023, 6 416 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 22 % entre 2022 et 2023. Ces victimes représentent 10 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrés en France en 2023.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie de 2018 à 2023.

1. Dans cet encadré, l'indicateur sur les coups et blessures volontaires ne correspond pas exactement à l'index 7 de l'État 4001 : certaines infractions correspondant à du harcèlement, classé à tort dans cet index par les services de sécurité intérieure ont été écartées (environ 2 %). Le nombre de victimes ne peut ainsi pas être comparé avec celui présenté dans le reste de la publication.

Figure 7 – Évolution trimestrielle des infractions pour vol violent sans arme enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Les vols sans violence contre des personnes enregistrés par les services de sécurité diminuent (-3 %) en 2023, après avoir augmenté fortement (+13 %) en 2022. Le nombre de vols sans violence contre des personnes est sur une tendance légèrement à la baisse depuis le troisième trimestre 2022 (figure 8). Selon l'enquête VRS, en 2021, 25 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vols sans violence ni menace ont déposé plainte en gendarmerie ou au commissariat.

Figure 8 – Évolution trimestrielle des victimes entendues pour vol sans violence contre des personnes enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Hausse des cambriolages de logements enregistrés en 2023

La hausse des cambriolages de logements (résidences principales et secondaires) enregistrés par les services de sécurité ralentit en 2023 (+3 %) après une forte hausse (+11 %) en 2022. La tendance est légèrement à la hausse depuis début 2021 mais le niveau reste inférieur à celui observé avant le début de la crise sanitaire. En 2023, après avoir progressé en début d'année, le nombre de cambriolages de logements est stable par la suite (figure 9).

Figure 9 – Évolutions trimestrielles des infractions pour cambriolage de logement enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Pour obtenir l'indemnisation d'une assurance, le dépôt de plainte en commissariat ou en gendarmerie est une étape obligatoire. Néanmoins cela est loin d'être systématique. Ainsi, d'après l'enquête VRS, en 2021, 54 % des ménages victimes d'un vol avec effraction de leur résidence principale et 31 % des victimes d'une tentative de vol avec effraction de leur résidence principale ont déposé une plainte.

Hausse des vols de véhicules et des vols dans les véhicules, mais nette baisse des vols d'accessoires sur véhicules enregistrés en 2023

Les vols liés aux véhicules regroupent trois types d'infractions : les vols de véhicules, les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires sur véhicules.

Les vols de véhicules enregistrés par les services de sécurité augmentent nettement (+5 %) en 2023, après une hausse de plus forte ampleur en 2022 (+9 %). Avant la crise sanitaire entamée en 2020, le nombre de vols de véhicules suivait une tendance nettement

marquée à la baisse depuis 2016. Cette tendance est à la hausse depuis le troisième trimestre 2021 (figure 10), le nombre de vols de véhicules dépassant fin 2023 son niveau d'avant la crise sanitaire. D'après l'enquête VRS, en 2021, 26 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont porté plainte. Sur la même période, 64 % des victimes d'un vol de voiture et 24 % des victimes d'une tentative de vol de voiture ont porté plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationales.

Figure 10 – Évolution trimestrielle du nombre de véhicules volés enregistrés, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Les vols dans les véhicules enregistrés augmentent (+4 %) en 2023, après avoir nettement progressé (+9 %) en 2022. Avant la crise sanitaire, la tendance était stable. Au cours de l'année 2023, le nombre de vols dans les véhicules enregistre de légères fluctuations avec un profil général à la hausse sans retrouver toutefois son niveau d'avant la crise sanitaire (figure 11).

Figure 11 – Évolution trimestrielle du nombre de véhicules ayant subi un vol dans le véhicule enregistré, série CVS-CJO*

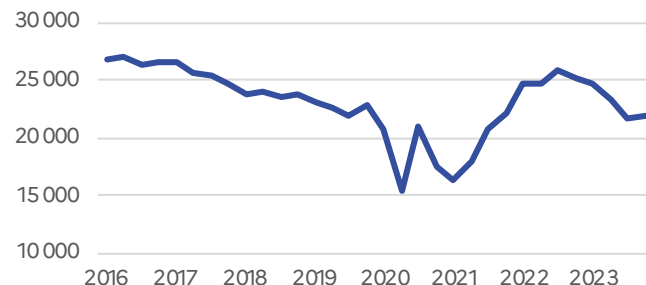


* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Les vols d'accessoires sur véhicules enregistrés diminuent nettement (-9 %) en 2023, après une très forte hausse en 2022 (+30 %). La tendance, orientée à la hausse depuis début 2021, repart à la baisse depuis le troisième

trimestre 2022 (figure 12). En 2023, après des baisses aux trois premiers trimestres, le nombre de vols d'accessoires sur véhicules enregistrés se stabilise au quatrième trimestre.

Figure 12 – Évolution trimestrielle du nombre de véhicules ayant subi un vol d'accessoires sur le véhicule enregistré, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Hausse des destructions et dégradations volontaires de biens enregistrés en 2023

Sur le champ des destructions et dégradations volontaires de biens, l'année 2023 a été marquée par les violences urbaines de fin juin-début juillet (cf. encadré 4). La semaine à cheval sur les mois de juin et juillet a connu une explosion des destructions et dégradations volontaires enregistrées (+140 %) par rapport à la même période de l'année précédente. Au total, sur l'année 2023, leur nombre augmente (+3 %) après une très légère hausse l'année précédente (+1 %).

La tendance depuis la crise sanitaire est stable avec de fortes fluctuations certains trimestres. Au cours de l'année 2023, le nombre de destructions et dégradations est plus élevé aux deuxième et troisième trimestres en lien avec les violences urbaines de fin juin-début juillet (figure 13).

Figure 13 – Évolution trimestrielle du nombre d'infractions pour destructions et dégradations volontaires enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Légère hausse du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants, et très légère baisse du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants en 2023

En 2023, l'augmentation du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants (y compris amendes forfaitaires délictuelles) enregistrés par les services de sécurité ralentit (+4 %), après une forte hausse (+14 %) en 2022 et une très forte hausse en 2021 (+38 %). Cette dernière faisait suite à l'introduction des amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants (AFD) au mois de septembre 2020 et à la nette baisse (-9 %) observée en 2020. En 2023, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants se stabilise après une tendance haussière initiée au troisième trimestre 2021, avec un creux au troisième trimestre 2023 (figure 14), probablement en lien avec la diminution partielle de l'activité policière à l'été 2023 du fait d'un mouvement de mécontentement généré par l'incarcération d'un policier marseillais.

En 2023, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants enregistrés par les services de sécurité baisse très légèrement (-1 %), après une nette hausse (+5 %) en 2022. En 2023, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants est au niveau de la fin 2022 aux deux premiers trimestres et au dernier trimestre, avec un creux au troisième trimestre (figure 15). Comme pour l'usage de stupéfiants, cette diminution au troisième trimestre est probablement en lien avec la diminution partielle de l'activité policière à l'été 2023.

Très nette hausse des escroqueries enregistrées en 2023

Les escroqueries enregistrées par les services de sécurité augmentent nettement (+7 %) en 2023, comme en 2022. Le nombre d'escroqueries enregistrées est orienté à la hausse depuis 2016. Au cours de l'année 2023, le nombre d'escroqueries enregistre une tendance à la hausse (figure 16). La série des escroqueries intègre, depuis mars 2022, les victimes ayant déposé plainte sur la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) depuis son ouverture au grand public le 15 mars 2022. Ces plaintes en ligne représentent, en 2023, un peu plus de 10 % du nombre total d'escroqueries enregistrées par les services de sécurité. D'après l'enquête VRS, en 2021, 12 % des victimes d'un débit frauduleux ont porté plainte.

Les victimes d'atteintes aux personnes sont en moyenne plus jeunes que celles d'atteintes aux biens

La population est diversement touchée par des actes de délinquance. Ces disparités sont principalement évaluées à travers les enquêtes de victimation qui déclinent notamment les prévalences selon le sexe, la nationalité, l'âge (sur le champ restreint des 18 ans ou plus), mais aussi en fonction du niveau de revenu (SSMSI, 2023).

Figure 14 – Évolution trimestrielle du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants enregistrés, série CVS-CJO*



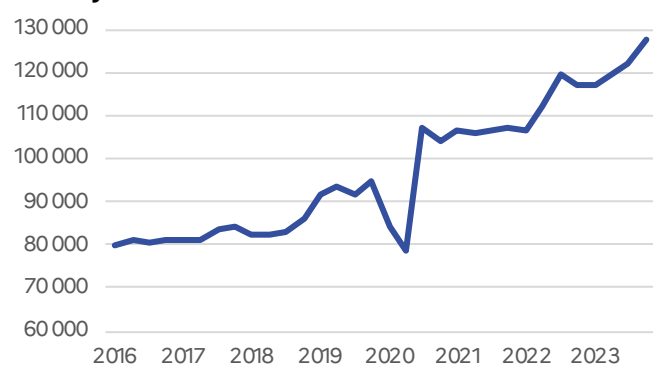
* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Figure 15 – Évolution trimestrielle du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants enregistrés, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Figure 16 – Évolution trimestrielle du nombre d'infractions pour escroqueries enregistrées, série CVS-CJO*



* Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023 ; SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2023.

Encadré 4 – Éclairages sur les grands événements de 2023

En 2023, deux événements ont marqué l'activité de services de sécurité intérieure en France. Les violences urbaines de fin juin-début juillet ont entraîné une forte augmentation de quatre des indicateurs de la délinquance enregistrée tandis que la coupe du monde de rugby en septembre et octobre n'a pas entraîné dans les villes hôtes de hausse notable de la délinquance enregistrée.

Violences urbaines de fin juin-début juillet

La France a connu plusieurs nuits d'émeutes entre le 27 juin et le 3 juillet 2023, à la suite du décès d'un jeune homme à Nanterre le 27 juin dans le cadre d'un contrôle de police. Quatre indicateurs de la délinquance enregistrée augmentent fortement entre le 27 juin et le 3 juillet 2023 sur l'ensemble du territoire national (France et DROM) par rapport à la période du 28 juin au 4 juillet 2022¹.

Du 27 juin au 3 juillet 2023, les destructions et dégradations volontaires (y compris contraventions) enregistrées par la police et la gendarmerie augmentent de 140 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est plus marquée pour les délits,

vraisemblablement en lien avec une qualification à la hausse plus fréquente de la part des parquets : +263 % contre +31 % pour les contraventions. Sur la même période, le nombre de cambriolages enregistrés de locaux industriels, commerciaux ou financiers est multiplié quasiment par 3 par rapport à 2022. De même, les outrages et violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique doublent par rapport à l'année précédente et les vols de véhicules progressent de +27 %. Le retour à la normale se fait progressivement à partir du 4 juillet 2023 : les quatre indicateurs précités diminuent jusqu'à revenir à des niveaux similaires à ceux observés entre les 20 et 26 juin 2023.

Entre le 27 juin et le 3 juillet 2023, les nombres de mis en cause pour usage et trafic de stupéfiants baissent par rapport à la période similaire de 2022 (-25 % et -29 % respectivement). Cette évolution s'explique notamment par la mobilisation plus importante des services de sécurité dans le maintien de l'ordre public. Les autres indicateurs habituellement suivis par le SSMSI dans ses bilans annuels ne présentent pas de profil atypique sur la période.

La délinquance enregistrée entre le 20 juin 2023 et le 10 juillet 2023 en France

	Unité de Compte	du 20/07/23 au 26/07/23	du 27/06/23 au 03/07/23	du 04/07/23 au 10/07/23	Variation par rapport à 2022 (en %)		
					Période du 20 au 26 juin 2023 / du 21 au 27 juin 2022	Période du 27 juin au 3 juillet 2023 / du 28 juin au 4 juillet 2022	Période du 4 au 10 juillet 2023 / du 5 au 11 juillet 2022
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	Victime	6 793	6 304	5 493	10	4	-1
Violences sexuelles	Victime	1 017	1 191	907	10	-1	13
Vols violents sans arme	Infraction	1 324	1 340	1 046	-8	3	-12
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	13 906	13 211	12 515	-4	-7	-5
Cambriolages de logements	Infraction	3 737	4 039	3 861	-6	2	2
Vols de véhicules	Véhicule	2 765	3 627	2 646	-4	27	6
Vols dans les véhicules	Véhicule	4 995	4 852	4 341	-5	1	-1
Vols d'accessoires sur véhicules	Véhicule	1 695	1 775	1 584	-19	-14	-16
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	11 118	26 232	10 928	2	140	7
Usage de stupéfiants	Mis en cause	4 400	3 265	4 209	11	-25	-5
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	557	555	598	-8	-29	-9
Escroqueries	Victime	6 660	6 950	6 860	0	-10	3
Outrages et violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité	Infraction	1 733	2 550	1 462	16	93	9
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	Infraction	1 444	3 780	1 307	11	184	9

Notes :

- Les homicides et les vols avec armes ne sont pas présentés dans ce tableau car les effectifs sont trop faibles pour interpréter correctement leurs évolutions.
- par rapport aux indicateurs habituellement suivis par le SSMSI, deux indicateurs ont été ajoutés car ils sont en lien direct avec les violences urbaines : les outrages et violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité et les cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers. Ils ont été construits à partir des index de l'État 4001.

Lecture : Pour la période du 27 juin au 3 juillet 2023, 4 039 cambriolages de logements sont enregistrés par la police et par la gendarmerie. Cela correspond à une évolution de +2% par rapport à la période du 28 juin au 4 juillet 2022.

Champ : France.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

1. Pour les comparaisons temporelles, les périodes de 2022 sont décalées d'un jour par rapport à celles de 2023 de manière à comparer les mêmes jours de la semaine : le mardi 27 juin 2023 est comparé au mardi 28 juin 2022. En effet, la délinquance enregistrée est variable selon le jour de la semaine. ●●●



Coupe du monde de rugby 2023

Du 8 septembre au 28 octobre 2023, la France était l'hôte de la 10^e coupe du monde de rugby. Les 48 matchs se sont déroulés dans 9 communes : Saint-Denis (93), Décines-Charpieu (69), Saint-Étienne (42), Nice (06), Marseille (13), Bordeaux (33), Nantes (44), Toulouse (31) et Villeneuve d'Ascq (59). Des villages rugby et des fans zones, situés notamment dans les communes hôtes ou à proximité (Paris, Lille et Lyon), ont été les lieux de célébration, de détente et de rencontre pour les supporters et les amateurs de rugby.

Dans ces villes, durant la coupe du monde de rugby en comparaison à 2022, sur les douze indicateurs de la délinquance enregistrée présentés dans le tableau ci-après, onze affichent des évolutions modérées (comprises entre -4 % et +6 %). L'indicateur lié aux vols d'accessoires sur véhicules diminue fortement (-15 %) durant la coupe du monde de

rugby par rapport à 2022. L'évolution de cet indicateur s'inscrit toutefois dans une tendance déjà observée avant la coupe du monde de rugby, avec une baisse de 10 % pour les vols d'accessoires sur véhicules sur la période du 17 juillet au 7 septembre 2023 par rapport à l'année précédente.

D'autre part, entre le 17 juillet 2023 et le 7 septembre 2023, les nombres de mis en cause pour trafic et usage de stupéfiants baissent fortement : de 45 % et 47 % respectivement. Cette évolution est probablement en lien avec la diminution partielle de l'activité policière à l'été 2023 du fait d'un mouvement de mécontentement généré par l'incarcération d'un policier marseillais. Ces deux indicateurs présentent de légères baisses pendant la coupe du monde de rugby.

Au final, aucun des principaux indicateurs de la délinquance suivis habituellement par le SSMSI ne connaît d'évolution atypique pendant la coupe du monde de rugby, sur l'ensemble des communes précitées.

Indicateurs de la délinquance enregistrée durant la coupe du monde de rugby 2023 dans les communes hôtes

Indicateurs	Unité de Compte	du 17/07/23 au 07/09/23	du 08/09/23 au 28/10/23	Variation 2023/2022 (en %)	
				Période du 17 juillet au 7 septembre 2023 / 18 juillet au 8 septembre 2022	Période du 8 septembre au 28 octobre 2023 / 9 septembre au 29 octobre 2022
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	Victime	4 229	4 547	-11	-4
Violences sexuelles	Victime	914	916	5	1
Vols violents sans arme	Infraction	3 054	2 937	-14	-3
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	25 123	27 477	-9	-6
Cambriolages de logements	Infraction	4 569	3 917	0	-2
Vols de véhicules	Véhicule	3 138	3 214	0	7
Vols dans les véhicules	Véhicule	8 965	8 989	3	3
Vols d'accessoires sur véhicules	Véhicule	1 381	1 390	-10	-15
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	6 808	7 759	-12	-2
Usage de stupéfiants	Mis en cause	693	1 497	-45	-1
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	3 589	7 652	-47	-4
Escroqueries	Victime	6 857	7 032	-5	-1

Note : Les homicides et les vols avec armes ne sont pas présentés dans ce tableau car les effectifs sont trop faibles pour interpréter correctement leurs évolutions.

Lecture : Entre le 8 septembre et le 28 octobre 2023, 3 917 cambriolages de logements sont enregistrés par la police et par la gendarmerie. Cela correspond à une baisse de 2 % par rapport à la période du 9 septembre au 29 octobre 2022.

Champ : Saint-Denis, Décines-Charpieu, Saint-Étienne, Nice, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Villeneuve d'Ascq, Paris, Lille et Lyon.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2023.

L'analyse de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie permet de décrire plus rapidement mais sur des champs infractionnels plus restreints, les principales caractéristiques (notamment sexe, âge et nationalité) des victimes qui portent plainte.

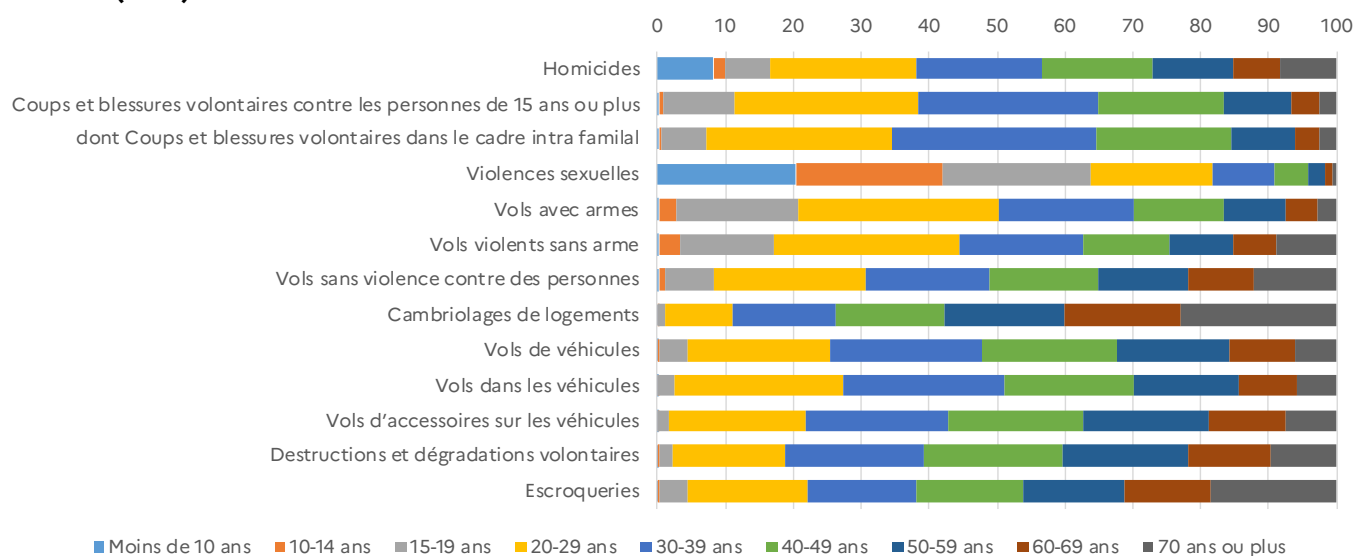
En 2023, plus de la moitié des victimes d'atteintes aux personnes a moins de 39 ans, à l'exception des victimes de violences sexuelles qui sont en moyenne plus jeunes (médiane entre 15 et 19 ans) [figure 17]. Pour ces dernières, 20 % des victimes enregistrées par les services de police et de gendarmerie ont moins de 10 ans et 22 % ont entre 10 et 14 ans. La part des plus jeunes est encore

plus élevée lorsque le champ d'analyse est restreint aux violences sexuelles commises dans le cadre familial : 34 % ont moins de 10 ans et 16 % entre 10 et 14 ans. Pour les violences physiques enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, près de quatre victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus sur dix ont moins de 30 ans : 34 % dans le cadre familial et 43 % hors cadre familial.

Les victimes d'atteintes aux biens sont en moyenne plus âgées. Plus de la moitié des victimes de cambriolage de logement² ont plus de 50 ans. Pour les vols de véhicules, 36 % des victimes enregistrées ont entre 40 et 59 ans

2. Dans un cambriolage, toutes les personnes habitant le logement peuvent être considérées comme victimes. Toutefois seule la personne déposant plainte est prise en considération ici.

Figure 17 – Répartition du nombre de victimes par tranche d'âge par indicateur de la délinquance enregistrée en 2023 (en %)



Lecture : 30 % des victimes de vols avec armes ont entre 20 et 29 ans en 2023.

Champ : Personnes physiques, France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023.

et 16 % ont plus de 60 ans, sachant que les mineurs ne peuvent pas être propriétaires de véhicules, hormis de deux roues motorisés.

La part plus importante de jeunes parmi les victimes d'atteinte peut engendrer un sentiment d'insécurité plus important dans cette population. Ainsi, environ un quart des personnes âgées de 18 à 24 ans ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier ou leur village, contre 21 % de celles âgées de 25 à 34 ans, et contre 16 % de celles ayant entre 65 et 74 ans (SSMSI, 2023). Les jeunes sont cependant plus fréquemment exposés au risque de délinquance.

La part de victimes étrangères est supérieure à leur part dans la population résidant en France (8 %) pour tous les indicateurs à l'exception des violences sexuelles et des cambriolages. En 2023, cette part atteint 22 % pour les victimes de vols avec armes et 19 % pour les victimes de vols violents sans arme. Ces données incluent les atteintes enregistrées en France visant les étrangers présents pour des raisons touristiques ou en voyages d'affaires.

Les femmes sont quant à elle davantage victimes que les hommes de violences sexuelles (86 %) et de coups et blessures volontaires (6 victimes sur 10) [cf. [données complémentaires disponibles sur le site Interstats](#)].

Des mis en cause plus jeunes que la moyenne, et plus souvent de nationalités étrangères

Le nombre de mis en cause³ pour des infractions éliminées en 2023 par les services de police et de gendarmerie rapporté à la population française décroît avec l'âge : 4,6 auteurs présumés pour 100 habitants entre 15 et 19 ans et 5,0 entre 20 et 24 ans ; 1,8 pour 100 habitants

entre 40 et 44 ans ; 0,3 pour 100 habitants entre 60 et 64 ans ([figure 18](#)).

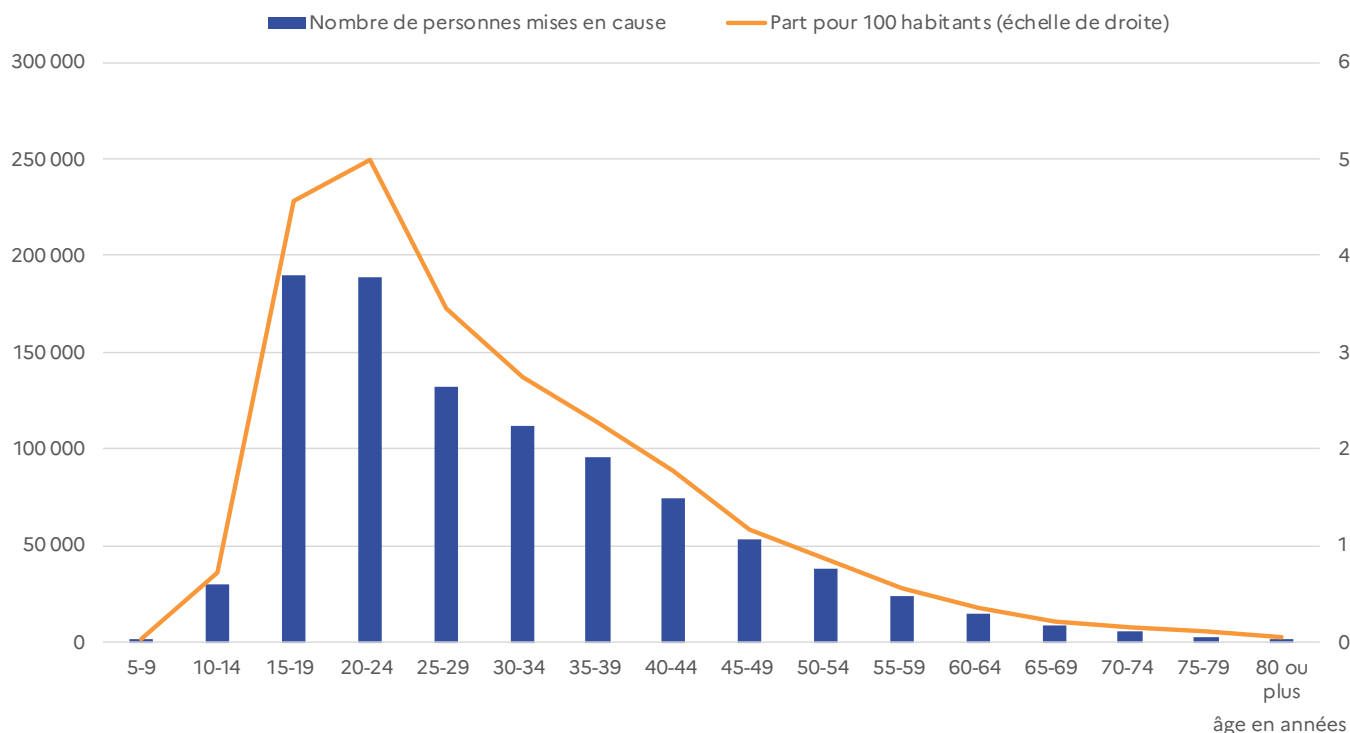
Les étrangers représentent 17 % du total des mis en cause en 2023 contre 8 % des personnes résidant en France. Leur part est la plus élevée pour les atteintes aux biens ; elle est sur une tendance à la hausse depuis 2016 pour certains types d'infractions, en lien avec l'existence de filières spécialisées de criminalité organisée : 38 % pour les cambriolages (26 % en 2016), 40 % des vols dans les véhicules (18 % en 2016), 31 % pour les vols violents sans arme (21 % en 2016) [cf. données complémentaires disponibles sur le site Interstats]. La part d'étrangers parmi les mis en cause est beaucoup plus faible pour les vols de véhicules et l'usage de stupéfiants (11 % pour chacun des deux indicateurs), même s'il reste en augmentation depuis 2016 (respectivement 8 % et 9 %).

Les étrangers sont moins nombreux parmi les auteurs présumés d'atteintes à la personne avec des proportions plutôt stables depuis 2016 : 17 % en 2023 pour les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (dans le cadre familial ou non) et 13 % pour les violences sexuelles.

Les femmes (52 % de la population en France) sont globalement très minoritaires parmi les personnes mises en cause en 2023. Elles représentent 8 % des auteurs présumés de vols violents sans arme, 9 % des mis en cause pour cambriolages de logement et moins de 5 % des auteurs présumés de vols liés aux véhicules. Elles sont en proportion plus nombreuses parmi les auteurs présumés d'escroqueries (29 %) et de vols sans violence contre des personnes (20 %), tout en restant largement sous leur part dans la population. ■

3. Comme pour les victimes, chaque mis en cause compte autant de fois que le nombre d'infractions pour lesquelles il est l'un des auteurs présumés.

Figure 18 – Répartition du nombre de mis en cause par tranche d'âge et part pour 100 habitants en 2023



Lecture : On dénombre 5 mis en cause pour des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie pour 100 personnes âgées entre 20 et 24 ans en 2023.
Champ : Indicateurs présentés dans le tableau de synthèse, personnes physiques de 5 ans ou plus, France.
Source : SSMSI, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.

Encadré 5 – Sources et méthodes

Les sources statistiques

Les statistiques de la sécurité intérieure, produites par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent sur deux types de sources qui se complètent et s'enrichissent¹ :

- **les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales**, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits enregistrés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés. Depuis sa création fin 2014, le SSMSI constitue et exploite des bases de données statistiques produites à partir des bases administratives, détaillées depuis 2016, correspondant aux enregistrements par les services de police et de gendarmerie des procédures relatives à des infractions pénales sur les logiciels de rédaction de procédure utilisés dans la police (LRPPN) et dans la gendarmerie (LRPGN), avant leur transmission à l'autorité judiciaire, qui est susceptible de requalifier ces infractions par la suite (voir Interstats méthode n° 2 – SSMSI, 2015). Ces infractions ont pu être constatées à la suite d'une plainte déposée par une victime, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, d'une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité intérieure. La comptabilisation des infractions enregistrées peut fournir une indication du volume réel des infractions commises, et donc de l'insécurité qui en découle, d'autant plus dans les domaines où le taux de plainte est important. Le SSMSI crée trois bases statistiques, disponibles depuis 2016, à partir des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie : base statistique sur les infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie nationales, base statistique sur les victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales et base statistique sur les mis en cause des infractions élucidées par la police et

la gendarmerie nationales. Ces bases sont utilisées pour établir les statistiques annuelles de la délinquance.

Les bases statistiques du SSMSI comprennent également les infractions relevées à l'aide d'un procès-verbal électronique, notamment les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour les délits d'usage de stupéfiants et de vols simples, collectées par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai). Elles intègrent également les plaintes déposées sur la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) depuis son ouverture au grand public le 15 mars 2022.

- **les résultats de l'enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)** : L'enquête statistique nationale *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS), conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) depuis 2022, interroge un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, à la Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. Enquête annuelle dite de « victimation », elle succède à l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS), en poursuivant le même objectif principal : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elle s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des statistiques administratives (dépôts de plainte ou signalements auprès de la police et de la gendarmerie nationales) : cf. [encadré 1](#).

1. Voir l'article « Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité » sur le blog de l'Insee, décembre 2020.



Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête, consulter le rapport d'enquête 2022 produit par le SSMSI en décembre 2023 et disponible sur le site du SSMSI : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-References/Rapport-d-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2022-victimation-delinquance-et-sentiment-d-insecurite>

Méthodes

Ce bilan de l'année écoulée (2023) fournit tous les résultats issus des données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales sur le champ de la France (France métropolitaine et Départements et régions d'Outre-mer).

Le périmètre infractionnel retenu pour chaque indicateur annuel est identique à celui retenu pour les publications conjoncturelles du SSMSI et présenté dans l'Interstats Méthode n° 24. De même, tous les indicateurs sont calculés à partir des trois bases statistiques du SSMSI (cf. *supra*). En particulier, les victimes et les mis en cause sont comptés autant de fois dans une procédure que d'infractions différentes les concernant. Toutefois, le mode de calcul diffère de celui des publications conjoncturelles sur plusieurs aspects :

- Les statistiques produites dans cette première photographie prennent en compte pour l'année 2023 les requalifications des infractions qui ont pu avoir lieu dans le cadre des procédures pénales, et connues au début du mois de janvier 2024. Contrairement aux données publiées mensuellement par le SSMSI, elles prennent donc en compte les requalifications observées après le mois d'enregistrement. En revanche, elles ne prennent pas en compte les requalifications qui interviendront après début janvier 2024. Les données 2023 sont donc provisoires pour l'ensemble des indicateurs et seront rendues définitives lors de la publication du bilan définitif de l'année 2023 à l'été 2024. L'effet des requalifications est négligeable au niveau national pour la majorité des indicateurs annuels, à l'exception des homicides. En effet, une expertise manuelle et exhaustive des homicides est réalisée par le SSMSI le mois suivant l'enregistrement (cf. Interstats Méthode n° 25). Afin d'améliorer la fiabilité du nombre d'homicides présenté dans ce bilan et de publier une série de qualité homogène, ce nombre a été estimé en anticipant l'effet de l'expertise manuelle sur le dernier mois de l'année 2023. Pour plus d'informations sur les requalifications et leur effet sur les indicateurs annuels, le lecteur intéressé pourra se référer à l'éclairage n° 1 du bilan définitif de l'année 2022 et à l'Interstats Méthode n° 24.
- Le champ géographique dans le présent bilan est celui des infractions commises en France, tandis que le champ géographique des notes de conjoncture comprend les infractions enregistrées en France métropolitaine. Par convention, lorsque le lieu de commission est manquant, il est considéré comme étant en France².
- Afin d'avoir une meilleure représentativité de la délinquance en France, les indicateurs annuels prennent en compte à partir de

2. À l'exception des indicateurs liés aux stupéfiants pour lesquels les lieux de commission manquants sont exclus. Un redressement des lieux de commission manquants est en cours d'élaboration et sera opérationnel pour la production du bilan définitif à l'été 2024, ce qui permettra d'améliorer la qualité des statistiques et de les harmoniser entre les différents indicateurs.

ce bilan l'ensemble des infractions, qu'elles soient principales ou secondaires. Le champ diffère donc des règles retenues dans le périmètre historique de l'État 4001. L'effet de la prise en compte des infractions secondaires est évalué dans l'éclairage n° 1 du bilan définitif de l'année 2021.

- Une infraction est rattachée à l'année correspondant à sa date d'enregistrement (ou date d'unité de compte), contrairement à la note de conjoncture où le calendrier T0 est utilisé.

De ce fait, les résultats de ce bilan ne sont pas comparables à ceux figurant dans la publication conjoncturelle du 5 janvier 2024 portant sur le mois de décembre 2023 (cf. Interstats Conjoncture n° 100).

Quelques indicateurs non présents dans la note de conjoncture mensuelle viennent compléter ce bilan :

- Le nombre de victimes de tentatives d'homicides, présenté dans l'encadré 2. Sont retenus dans le champ de cet indicateur, les victimes d'infractions relevant des index 4 (tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols) et 5 (tentatives d'homicides pour d'autres motifs) du champ de l'État 4001.
- Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus est ventilé en fonction du caractère intrafamilial de l'infraction. Cette ventilation est calculée en mobilisant le lien entre la victime et l'auteur et une liste de natures d'infraction spécifique aux infractions intrafamiliales.
- Le nombre de victimes de violences sexuelles est ventilé entre, d'une part, les viols et tentatives de viols (index 46 et 47 du champ de l'État 4001) et, d'autre part, les autres agressions sexuelles (index 48 et 49).

Définitions

CVS-CJO : La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). Par exemple, les cambriolages de logement augmentent toujours fortement en août, en raison des congés d'été. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet « congés d'été » retiré, les cambriolages peuvent s'avérer en baisse.

Seuls les graphiques trimestriels sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Requalification : La requalification est l'acte qui consiste à changer la qualification des faits, c'est-à-dire la nature de l'infraction pour laquelle une personne a été mise en cause devant la justice. Par exemple, en matière de tentative d'homicide, la requalification peut consister à considérer qu'il s'agit de violences volontaires.

Pour en savoir plus

- **Bernard M.**, « *Élucidation des crimes et délits enregistrés par les services de sécurité en 2012* », *Interstats Info rapide* n° 24, avril 2023.
- **Bernard M.**, « *L'effet des requalifications des infractions sur les statistiques mensuelles et annuelles de la délinquance enregistrée* », *Interstats Méthode* n° 23, novembre 2023.
- **Briand A., Saintilan B.**, « *Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin du mois de décembre 2023* », *Interstats Conjoncture* n° 100, janvier 2024.
- **Briand A., Saintilan B.**, « *Conjoncture de la délinquance* », *Interstats Méthode* n° 24, décembre 2024.
- **Carrasco V., Le Cam M.**, « *Les victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide de 2016 à 2022* », *Interstats Info rapide* n° 31, janvier 2024.
- **Gonzalez-Demichel C.**, « *Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité* », *Blog de l'Insee*, décembre 2020.
- **Salembier L.**, « *La mesure du nombre d'homicides et de tentatives d'homicides enregistrés par la police et la gendarmerie depuis 2016* », *Interstats Méthode* n° 25, janvier 2024.
- **SSMSI**, « *Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023* », *Interstats Analyse* n° 65, janvier 2024.
- **SSMSI**, « *Vécu et ressenti en matière de sécurité : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité, rapport d'enquête – édition 2022* », *Interstats Référence*, décembre 2023.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie* », *Interstats Analyse* n° 54, janvier 2023.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique* », *Interstats Référence*, septembre 2023.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique* », *Interstats Référence*, juin 2022.
- **SSMSI**, « *L'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie* », *Interstats Méthode* n° 2, octobre 2015.



Les données des tableaux et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires (faits constatés entre 2016 et 2022), sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Gwennaél Solard

Auteurs : Antonin Briand, Claire Charavel, Valérie Carrasco, Olivier Filatriau, Brandon Saintilan, Gwennaél Solard, Stéphanie Tcha, Dounia Tir

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur X : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr